

### QU'EST-CE QUE L'UNITÉ DE MÉDECINE DES VIOLENCES ?

L'Unité de médecine des violences (UMV) est une des unités du Centre universitaire romand de médecine légale. Elle se trouve sur le site du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) à Lausanne et sur le site des établissements hospitaliers du Nord vaudois (eHnv) à Yverdon-les-Bains.

L'UMV a été créée en 2006 pour faire suite au programme interdisciplinaire « C'est assez » de dépistage et de prise en charge des adultes victimes de violence.

Ce programme, qui regroupait les principaux partenaires de la problématique (le Service des Urgences du CHUV, la police, la justice, le Centre LAVI et le Centre d'accueil MalleyPrairie), avait mis en évidence **le besoin d'une structure médico-légale spécialisée dans la prise en charge des adultes victimes de violence interpersonnelle** (de couple, familiale, communautaire de type institutionnel ou non institutionnel).

La création de l'UMV, unité ayant une **orientation à la fois médico-légale et communautaire**, suit une recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de prévention de la violence. (Référence: *Preventing violence. A guide to implementing the recommendations of the World report on violence and health. OMS: Genève, 2004*).

### LES MISSIONS DE L'UMV

Les activités de l'UMV se répartissent autour de trois axes principaux:

- assurer aux adultes victimes de violence une consultation médico-légale;
- proposer aux professionnel-le-s une offre de conseils et de formation;
- mener des recherches de niveau académique.

### LA CONSULTATION DE L'UMV

Les consultations sont destinées à toute personne adulte victime de violence, qu'il s'agisse de violence de couple, familiale ou communautaire (p.ex. sur la voie publique ou sur le lieu de travail). Les consultations offrent aux victimes:

- **un accueil et une écoute attentive** leur permettant de raconter les événements violents auxquels elles ont été confrontées;
- **un examen clinique** centré sur les violences vécues permettant d'élaborer **la documentation médico-légale** (constat « de coups et blessures », photographies des blessures) qui les aidera, le cas échéant, à faire valoir leurs droits;
- **une évaluation** de leurs besoins et de leurs ressources afin de les orienter vers les institutions et associations du réseau les mieux à même de leur venir en aide. En effet, l'UMV n'effectue pas de suivi.

Innovation en Suisse, les consultations sont assurées par des infirmières spécifiquement formées et exerçant sous la supervision de médecins légistes. Les consultations sont confidentielles. Ces prestations sont financées par l'Etat de Vaud et gratuites pour les patients.

### Renseignements et prise de rendez-vous: du lundi au dimanche (y compris les jours fériés) de 08h00 à 12h00 en téléphonant:

- au CHUV: 021 314 00 60 (entrée principale des Urgences, rue du Bugnon 44, 1011 Lausanne - M2 station CHUV)
- à l'Hôpital d'Yverdon-les-Bains (eHnv): 024 424 42 20 (rue d'Entremonts 11, 1400 Yverdon-les-Bains - Bus n°602 ou 604)

En principe, un rendez-vous est proposé dans les 24 à 48 heures suivant la demande.

### L'ACTIVITÉ CLINIQUE DE L'UMV

En 2014, l'UMV a effectué 956 consultations et 99.5% des patient-e-s faisaient état de violence physique. Nous avons accueilli pratiquement autant d'hommes (53%) que de femmes (47%), avec une médiane d'âge de 32 ans. 68% des patient-e-s de l'UMV sont Suisses ou titulaires d'un permis C.

Il est d'usage de subdiviser la violence interpersonnelle en deux groupes, subdivisés chacun en deux sous-groupes. La violence domestique englobe la violence de couple et la violence familiale.

La première survient dans le cadre d'une relation de couple, de partenariat ou de concubinage, actuelle ou passée, la seconde entre membres d'une même famille.

La violence communautaire comprend la violence institutionnelle et la violence non institutionnelle. La violence institutionnelle s'entend comme la violence survenant dans un contexte où l'auteur-e des violences a, sur la victime, une relation hiérarchique et/ou thérapeutique dominante ainsi que la violence survenant dans l'exercice d'une activité professionnelle (Référence: Unité Interdisciplinaire de Médecine et de Prévention de la Violence, Genève).

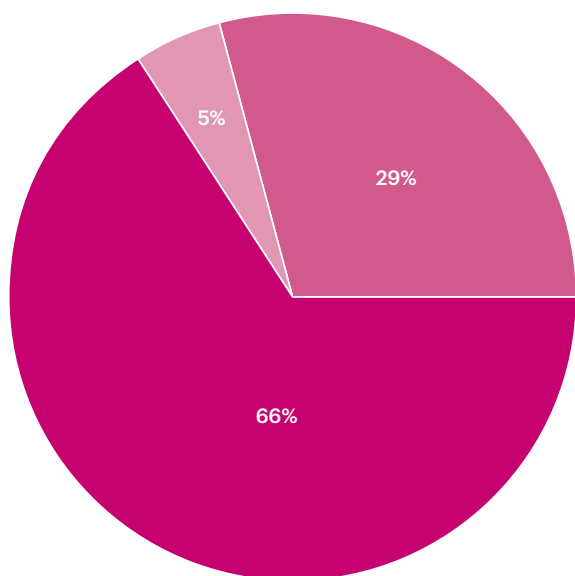
Ainsi, depuis l'ouverture de l'UMV, les violences familiale et de couple représentent environ 1/3 des consultations et concernent majoritairement des femmes (respectivement 67% et 88%) et la violence communautaire représente environ 2/3 des consultations et concerne majoritairement des hommes (73%). Quel que soit le type des violences, elles sont le plus souvent commises par des hommes (86%). Par ailleurs, la détection systématique des enfants exposés à la violence de couple a d'emblée été instaurée grâce à la collaboration avec le « groupe de protection de l'enfance » du CHUV (CAN Team - Child Abuse and Neglect)

### DÉTECTION ET ORIENTATION

L'UMV attache une grande importance à la détection des victimes et à leur orientation vers les ressources du réseau par l'ensemble des professionnel-le-s concerné-e-s. A cette fin elle développe en collaboration interdisciplinaire des protocoles DOTIP disponibles à l'adresse: <http://www.vd.ch/index.php?id=51530>

Récemment publiés: DOTIP équipe officinale, 2013; DOTIP professionnel-le-s de la périnatalité, 2014.

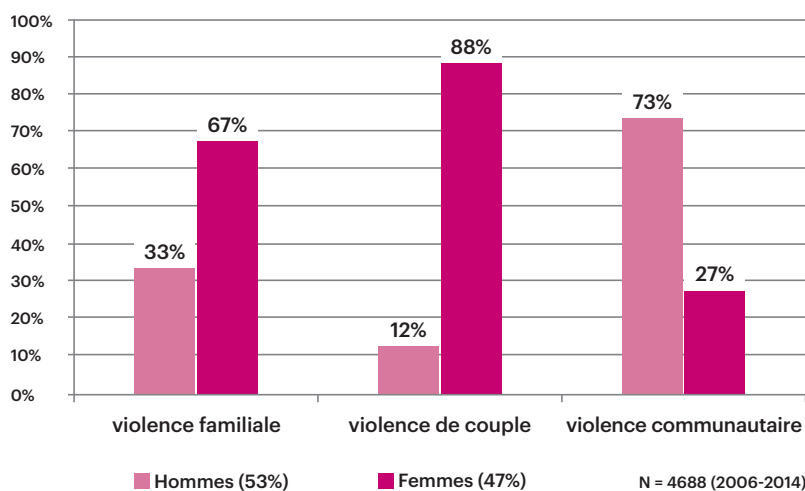
MOTIF DE CONSULTATION



■ violence familiale ■ violence de couple ■ violence communautaire

N = 4688 (2006-2014)

MOTIF DE CONSULTATION SELON LE SEXE



N = 4688 (2006-2014)

## LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Recherches récentes et en cours:

- **Violences liées au travail.** *Clinically assessed consequences of workplace physical violence.* Int Arch Occup Environ Health, 2015; 88(2):213-24
- **Les victimes d'agression par des agents de sécurité d'établissements de nuit.** *When nightclub security agents assault clients.* More insight through a qualitative approach. J Forensic Leg Med. 2014 Aug; 26:46-9.
- **Forensic nursing.** *The emergence of forensic nursing and advanced nursing practice in Switzerland: an innovative case study consultation* J Forensic Nurs, 2014; 10(3):144-52.
- **Les hommes victimes de violence dans le couple.** [www.ebg.admin.ch/dokumentation/00383/00635/index.html?lang=fr](http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00383/00635/index.html?lang=fr)
- **Prévention de la violence dans les relations de couple chez les jeunes.** Projet pilote d'implantation du programme «Sortir ensemble et se respecter» dans le canton de Vaud, rapport intermédiaire 2014, [www.fcho.ch/projets/projets-en-cours](http://www.fcho.ch/projets/projets-en-cours)
- **Données suisses pour la mise à jour du rapport mondial sur la violence et la santé** *Global status report on violence prevention 2014, WHO, Geneva 2014.*
- **Femmes victimes de violence conjugale: que peut faire le pharmacien d'officine?** «Violences domestiques: Prise en charge et prévention» PPUR, coll Le Savoir Suisse, Lausanne, 2014.
- **L'exposition des enfants à la violence de couple.** *Exposition de l'enfant à des violences domestiques. Un modèle pluridisciplinaire de détection, d'évaluation et de prise en charge.* Rev Med Suisse 2013; 9:398-401.
- **Profil des patientes victimes de violences conjugales ayant consulté à l'UMV et situation particulière des femmes non suisses, 2013.**
- **Prévention de la maltraitance envers la personne âgée.** *Prévenir la maltraitance envers les aînés,* Revue REISO, Juillet 2012.

### Formations :

L'UMV propose, au sein d'un partenariat entre le CHUV et l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source, deux formations s'adressant aux professionnel-le-s des domaines de la santé, du social et du judiciaire :

- un **CAS (Certificate of Advanced Studies) en « Aspects et soins médico-légaux dans le domaine de la violence interpersonnelle »** (10 crédits ECTS);
- un **Module de formation continue « Maltraitance envers les personnes âgées: aspects et soins médico-légaux »** (5 crédits ECTS).

Informations et inscription: [www.chuv.ch/formation](http://www.chuv.ch/formation) ou [www.ecolelasource.ch](http://www.ecolelasource.ch)